



CONSEIL DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE
RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Rapport
annuel

20
20

Cher lecteur,

En 2020, nous avons été frappés de manière inattendue par une pandémie qui a exigé toute l'attention de nos décideurs politiques et a changé de manière radicale notre façon de travailler. Le Conseil de politique scientifique a continué à se réunir de manière digitale(?) et a finalisé certains avis commencés en 2019 et en a commencé 2 nouveaux.

En 2019 déjà, un consultant a été chargé d'évaluer le soutien à la RDI pour les établissements d'enseignement supérieur et les instituts de recherche. Les résultats de cette évaluation ont été analysés par le groupe de travail du Conseil cette année et ont servi de base à l'avis n° 52, qui comporte 6 points d'action :

1. Faire une planification budgétaire pluriannuelle concernant le financement et le soutien de la recherche, du développement et de l'innovation dans la Région de Bruxelles-Capitale.
2. Réduire les seuils de participation en investissant dans la simplification administrative des procédures de soumission, le raccourcissement des procédures de sélection, des délais fixes, une meilleure prestation de services multilingues, l'organisation d'événements thématiques en réseau et une information systématique sur les différents programmes INNOVIRIS.
3. Optimiser et harmoniser les processus opérationnels, en accordant une attention particulière aux procédures de sélection et d'évaluation, aux orientations budgétaires et à la rationalisation du flux de travail entre INNOVIRIS et le cabinet compétent.

4. Évaluer le moyen d'augmenter le potentiel de valorisation et l'impact des programmes existants et des projets financés.
5. Élargir les possibilités, dans le cadre des programmes existants, de stimulation de la mobilité entre les universités, les entreprises, le gouvernement et la société civile.
6. Mettre en place une task force de haut niveau pour réorienter le « Brains for Brussels » (anciennement ATTRACT) vers un programme destiné aux jeunes chercheurs et enseignants du Postdoc.

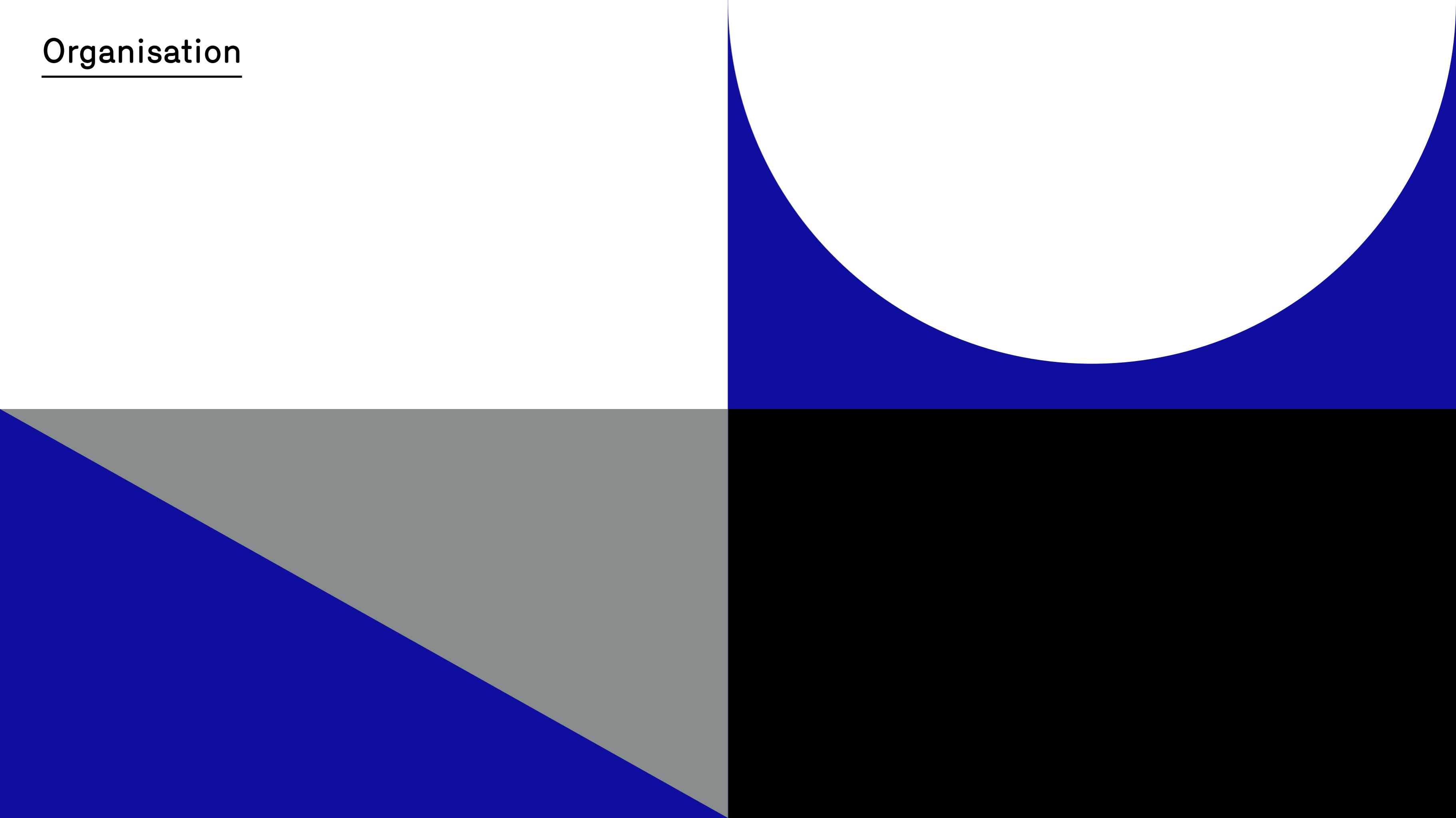
Un second groupe de travail a également soumis une note au gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale concernant les Fonds structurels et d'investissement européens (FEDER) pour la période 2021-2027.

Le groupe de travail formé en vue de fournir un avis sur le programme Applied PhD (anciennement Doctiris) se poursuivra en 2021.

Daniele Carati
Président

Karen Crabbé
Vice-présidente

Organisation



Base légale et mission

L'ordonnance du 26 juin 2003 portant sur la création de l'Institut d'encouragement de la recherche scientifique et de l'innovation de Bruxelles, dispose qu'une de ses missions est d'assurer le secrétariat du CPS de la Région de Bruxelles-Capitale (CPS^{RBC}).

Le CPS^{RBC} est créé par l'ordonnance du 10 février 2000. Il a pour mission de conseiller le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale dans la préparation de la politique scientifique régionale. À cet effet, il formule des avis et fait des recommandations, à la demande sur base d'initiatives, sur toutes questions relatives à cette matière.

Fonctionnement

Le CPS^{RBC} travaille en trois temps :

- > L'assemblée plénière se réunit au moins 4 fois par an. Seule l'assemblée plénière peut émettre des avis, recommandations, rapports ou autres publications ;
- > Le bureau prépare les réunions de l'assemblée et en assure le suivi, il exécute les missions qui lui sont confiées par l'assemblée et assure la liaison entre l'assemblée et les groupes de travail ;
- > Les groupes de travail sont constitués par l'assemblée qui leur confie l'examen de questions spécifiques.

Le résultat concret des travaux du CPS^{RBC} consiste donc en des avis et recommandations, qui sont transmis au Gouvernement et communiqués au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale ainsi qu'au Conseil économique et social de la Région bruxelloise.

Assemblée plénière

L'assemblée plénière est composée de 20 membres nommés par le Gouvernement, parmi lesquels :

- > 10 membres représentent les institutions d'enseignement universitaire et supérieur implantées en Région de Bruxelles-Capitale, dont le Gouvernement établit la liste ;
- > 10 membres représentent les organisations représentatives des travailleurs (5) et des employeurs (5) siégeant au Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale.

Participent en outre aux réunions de l'assemblée :

- > Un membre sans voix délibérative désigné par le Ministre qui a la Politique scientifique dans ses attributions ;
- > Un membre sans voix délibérative désigné par le Ministre qui a l'Économie dans ses attributions ;
- > Un observateur désigné facultativement par chacun des autres Ministres et Secrétaires d'État ;
- > Deux experts, sans voix délibérative, représentant les Centres de Recherche collective en Région de Bruxelles-Capitale.

Les membres sont mandatés par le Gouvernement pour une période de 4 ans.

En février 2017, le quatrième mandat du Conseil était achevé et, suite à une consultation des acteurs concernés, un nouveau conseil a été mis en place par le Gouvernement le 26 octobre 2017. Le mandat se finira en octobre 2021.

Organisation

Au 31 décembre 2020, le Conseil était constitué comme suit :

Président :

Daniele Carati

Université Libre de Bruxelles

Vice-Présidente :

Karen Crabbé

Pharma.be

Membres du Bureau :

Daniele Carati

Université Libre de Bruxelles

**Jean-Christophe
Renauld**

Université Catholique de Louvain

Karen Crabbé

Pharma.be

Jan Degadt

CSC

Karin Vanderkerken

Vrije Universiteit Brussel

Représentants des institutions d'enseignement universitaire et supérieur :

Oberdan Leo

Université Libre de Bruxelles

**Jean-Christophe
Renauld**

Université Catholique de Louvain

Danièle Carati

Université Libre de Bruxelles

Michel van Krieken

HELDB Meurice

Emilie Van Haute

Université Libre de Bruxelles

Hugues Dumont

USL-B

Karin Vanderkerken

Vrije Universiteit Brussel

Hélène Lamy

HEVinci

Philippe Claeys

Vrije Universiteit Brussel

Bert De Bisschop

ERA-H

Représentants des organisations représentatives des employeurs siégeant au Conseil Économique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale (CESRBC) :

Jean-Claude Praet

CBENM

Karen Crabbé

Pharma.be

Isabel Michiels

Agoria

Frédéric Druck

Essenscia

Antoine Bertrand

UCM

Représentants des organisations représentatives des travailleurs siégeant au CESRBC :

Adrien Fita-Codina

CGSLB

Thaddée D'Haegeleer

FGTB

Christine Schaut

CSC

Jan Degadt

CSC

Marcelo J. Burda

FGTB

Experts représentants les centres de recherche collective en RBC :

Valérie Pollet

CSTC

Herman Derache

SIRRIS

Observateurs des membres du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale :

Stéphanie Lepczynski

Cabinet Barbara Trachte

Ariane Wautelet

Cabinet Rudy Vervoort

Grégoire Clerfayt

Cabinet Barbara Trachte

Roland Sarton

Cabinet Bernard Clerfayt

Organisation

Sigrid Callebert

Cabinet Sven Gatz

Sarah Flament

Cabinet Alain Maron

Mathieu Vervoort

Cabinet Nawal Ben Hamou

Anton Houthuys

Cabinet Elke Van den Brandt

Wim Smet

Cabinet Pascal Smet

Le bureau

Le bureau est composé de 5 membres, dont le président, 2 membres proposés par les institutions d'enseignement universitaire et supérieur, un représentant des organisations représentatives des travailleurs et un représentant des organisations représentatives des employeurs.

En sa réunion du 18 janvier 2018, l'Assemblée Plénière a désigné parmi ses membres :

Le président

Daniele Carati

Université Libre de Bruxelles

La vice-présidente

Karen Crabbé

Pharma.be

Les autres membres du bureau :

Karin Vanderkerken

Vrije Universiteit Brussel

Jan Degadt

CSC

Jean-Christophe

Renauld

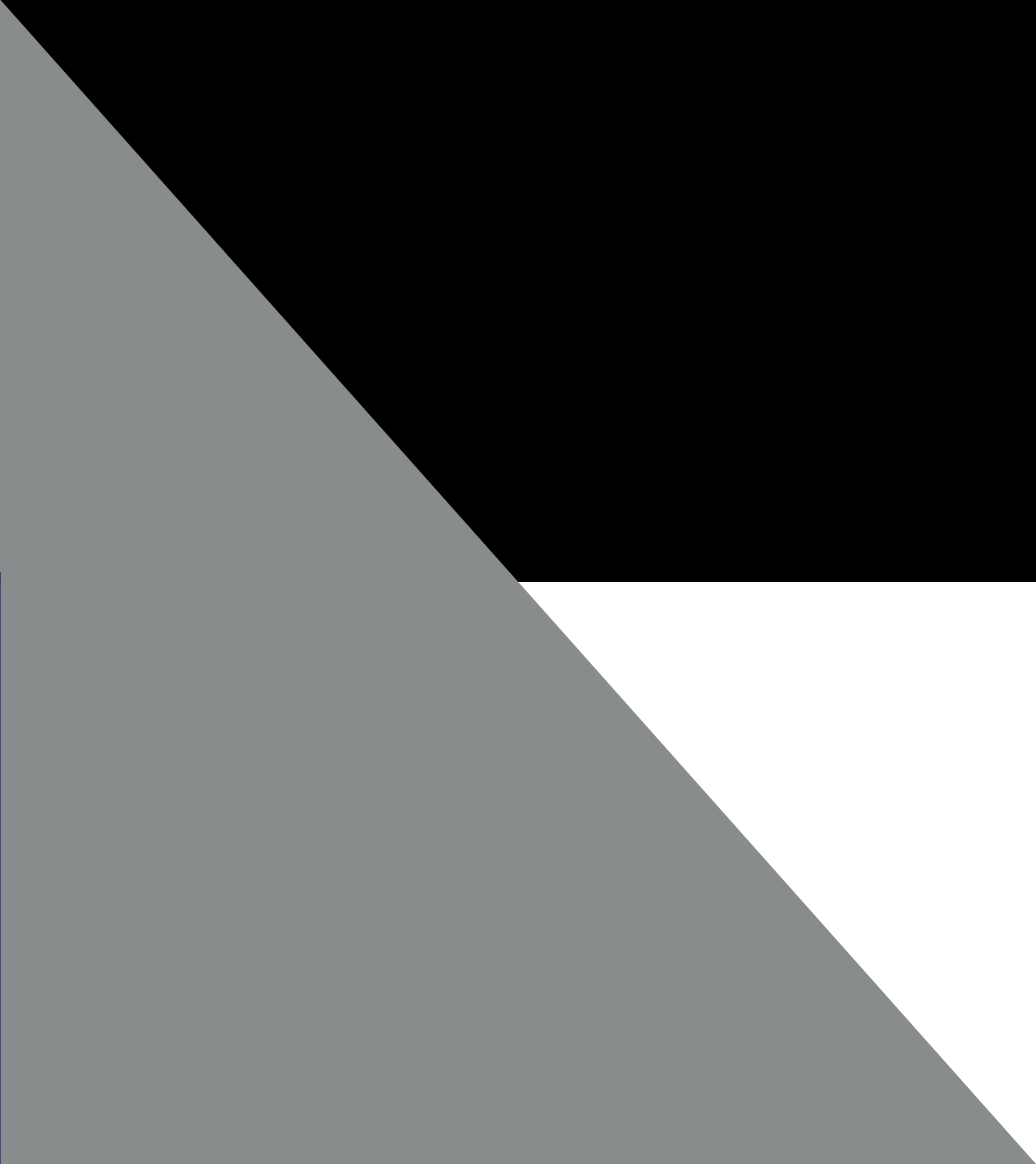
Université Catholique de Louvain

Les groupes de travail

Les groupes de travail sont composés de membres désignés par l'assemblée plénière. Ils sont choisis en fonction de leurs compétences concernant la matière qui sera traitée. Chaque groupe de travail désigne son propre président et peut demander à des experts externes de collaborer. La durée de la mission est dans ce cas limitée à l'expertise pour laquelle ils ont été mandatés. Les conclusions des groupes de travail sont présentées aux membres de l'assemblée plénière.

Trois différents groupes de travail ont accompagné les activités du Conseil en 2020 : le groupe de travail ayant pour mission d'évaluer le soutien à la RDI pour les établissements d'enseignement supérieur et les instituts de recherche et le groupe de travail ayant pour mission de soumettre une note au gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale concernant les Fonds structurels et d'investissement européens (FEDER) pour la période 2021-2027 ont terminés leurs travaux. Le groupe de travail formé en vue de fournir un avis sur le programme Applied PhD (anciennement Doctiris) n'a pas encore achevé son avis et continuera en 2021.

Activités



1. Évaluation des aides RDI pour les acteurs de recherche :

Le Conseil a émis en 2015 un avis portant sur les aides à la recherche, le développement et l'innovation et les budgets qui y sont consacrés en Région bruxelloise. Cet avis se focalisait sur les aides à destination des entreprises innovantes et présentait une analyse quantitative et qualitative des différentes formules de soutien à leur disposition. Le Conseil a souhaité réaliser un travail similaire via ce groupe de travail pour les aides à destination des établissements d'enseignement supérieur (universités et hautes écoles) et centres de recherche. Vous trouverez l'avis du Conseil dans ce rapport.

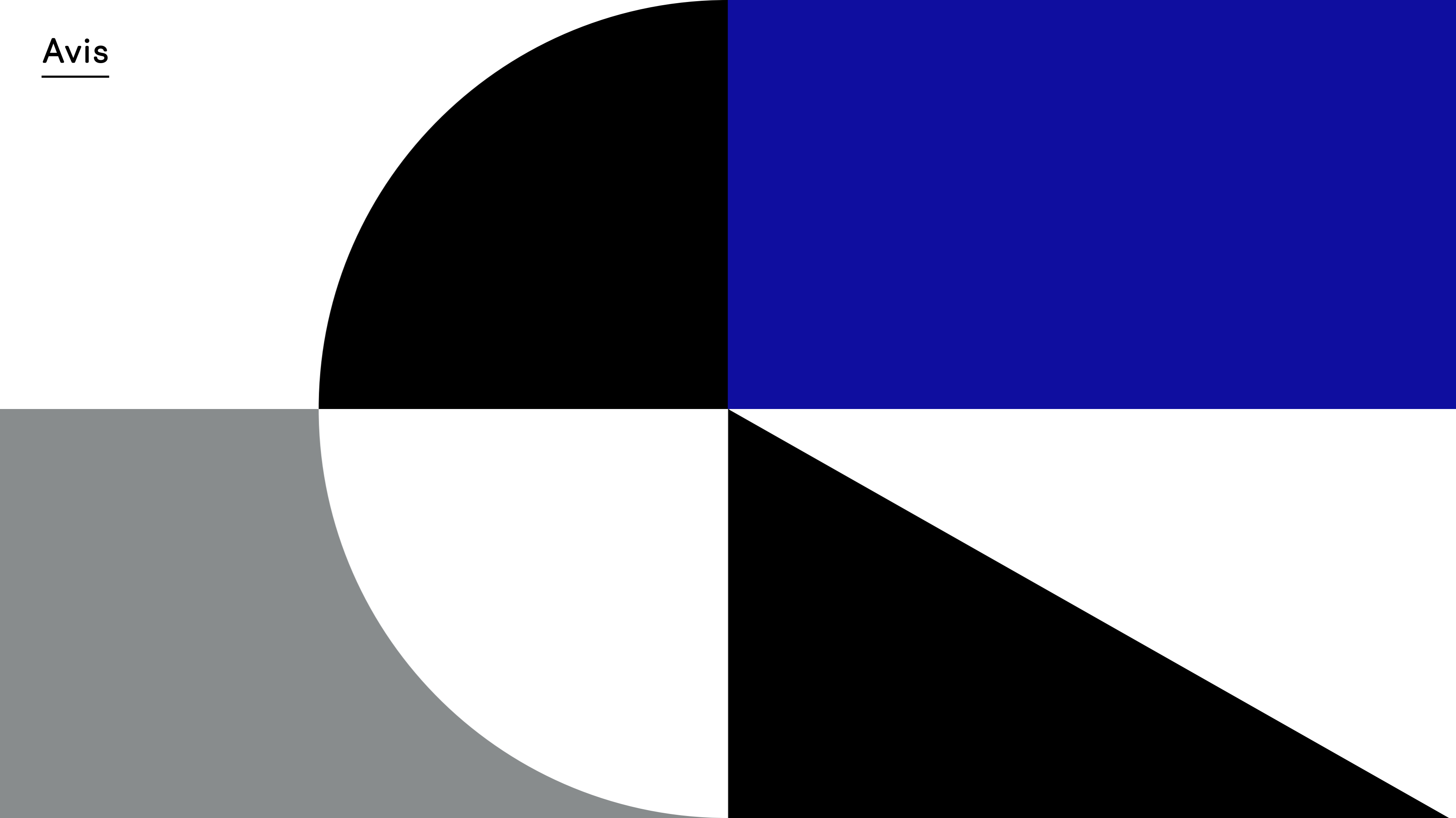
2. FEDER 2021-2027

Le Conseil a souhaité par la constitution de ce groupe de travail anticiper les discussions relatives à la prochaine programmation FEDER 2021-2027. Ce groupe de travail a établi une note exploratoire dont vous pouvez prendre connaissance dans ce rapport.

3. Applied PhD (ex-Doctiris)

Le groupe de travail formé en vue d'établir un avis sur le programme Applied PhD continuera ses travaux en 2021.

Avis



Avis N°52

Concernant le financement et le soutien de la recherche, du développement et de l'innovation des établissements d'enseignement supérieur et des centres de recherche dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Le Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale (CPS) est un organe consultatif du gouvernement bruxellois. Il se compose de représentants d'universités et de hautes écoles, d'employeurs, de travailleurs et de centres de recherche collectifs du gouvernement.

Cet avis a été approuvé le 14 septembre 2020.

A. Contexte

En 2015, le Conseil a remis un avis concernant le soutien à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) au profit d'entreprises et concernant les budgets alloués à cette fin dans la Région de Bruxelles-Capitale - RBC (Avis n° 46).¹ L'avis que vous lisez ici reflète le souhait du Conseil de formuler les recommandations nécessaires en ce qui concerne le soutien aux établissements d'enseignement supérieur (universités et hautes écoles) et aux centres de recherche (CSTC et Sirris). INNOVIRIS a pour mission de promouvoir la recherche scientifique et l'innovation à Bruxelles. La figure 1 montre la ventilation du budget entre les entreprises, les organisations non

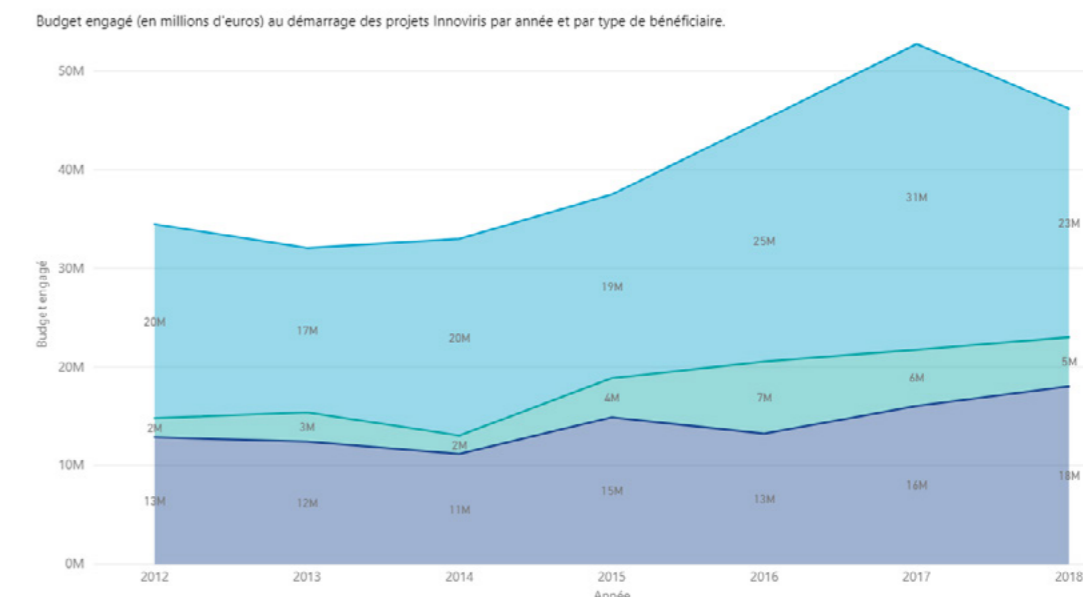


Figure 1 : ventilation du budget pour les années 2012 à 2018 entre les différents types d'acteurs : entreprises (bleu foncé), organisations non marchandes et organismes publics (vert), et organismes de recherche (bleu clair) (source : INNOVIRIS)

marchandes et les organismes de recherche pour les années 2012-2018.

Le budget annuel pour de nouveaux projets a fortement augmenté ces dernières années : de 34,5 millions d'euros en 2012 à 52,7 millions en 2017 et une légère diminution à 46,2 millions d'euros en 2018. Les budgets alloués aux organismes de recherche (établissements d'enseignement supérieur et centres de recherche) sont systématiquement supérieurs en raison d'un pourcentage d'intervention plus élevée (100 %) que pour les entreprises. En 2018, 50 % des moyens ont été attribués à des organismes de recherche, environ 40 % à des entreprises et 10 % à des organismes non marchands et publics. Au fil des années, nous constatons une augmentation dans les budgets pour les organismes non marchands et publics, notamment en raison de l'inclusion croissante de ces acteurs dans des programmes à

¹ https://innoviris.brussels/sites/default/files/documents/cps_avis_46.pdf

Mémorandum du conseil de la politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale

orientation sociale tels que Co-Creation. En 2012, le budget alloué à ces organismes représentait encore environ 5 % du budget total alors qu'il s'élevait à 15 % en 2016 et a diminué à 10 % en 2018. La diminution en 2018 a eu un impact négatif important sur les revenus des institutions de recherche en raison du fait que certains programmes de financement d'INNOVIRIS ont été suspendus. Il est essentiel pour le financement et le soutien de la RDI dans la BCR d'assurer la continuité et la stabilité. À la lumière de la crise Covid actuelle et de son impact déjà visible sur l'économie et la société dans son ensemble, l'investissement dans l'innovation et la recherche (conformément à la norme des 3 %) est plus que crucial pour la reconstruction.

B. Importance des instituts d'enseignement supérieur et des centres de recherche collectifs

Les universités, les hautes écoles et les centres de recherche jouent un rôle crucial dans le développement de la recherche et de l'innovation dans la RBC. L'écosystème RDI bruxellois est un hub fortement développé de capital humain en Belgique, et ce essentiellement en raison du grand nombre d'universités et de hautes écoles sur le territoire bruxellois. L'enquête bisannuelle R&D indique que dans la Région bruxelloise,

en comparaison avec l'emploi total, 1,8 % des travailleurs étaient employés au sein de la R&D en 2015. Avec 4267 doctorants inscrits dans les universités à Bruxelles, un quart de tous les étudiants doctorants inscrits en Belgique sont actifs dans la région². Ce groupe est une source riche de capital humain qui renforce le paysage de la RDI dans la RBC.

Depuis toujours, l'innovation est importante pour la Région, mais la valorisation des connaissances acquises l'est tout autant. Pour cette raison, il est essentiel de continuer à soutenir la collaboration entre les entreprises, les instituts d'enseignement supérieur, les centres de recherche, le secteur non marchand, les pouvoirs publics et les citoyens. INNOVIRIS s'engage dès lors à encourager fortement la collaboration entre les différents acteurs innovants, le transfert de savoirs et de technologies, et ce via des programmes tels que *Joint R&D Project Call*, *Experimental Platforms*, *Innovation Vouchers*, *Applied PhD*, et *Bruseed* (en collaboration avec Finance.Brussels). La RBC fait face à une série de questions sociales importantes et défis stratégiques en matière de climat, de soins de santé, d'énergie, AI, de mobilité et de lutte contre la pauvreté et les inégalités géographiques, dans le cadre desquels un rôle important est dévolu aux instituts de connaissances. Telle est la raison d'être de programmes tels que *Co-creation*, *Prospective Research*, *Applied PhD* et *Research Platforms*. Outre la collaboration entre les centres de recherche bruxellois, INNOVIRIS

Mémorandum du conseil de la politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale

renforce également la collaboration entre les centres de recherche des différentes communautés et régions, par exemple à travers le programme de recherche coopérative interdisciplinaire ICON (Région flamande) et les pôles de compétitivité (Région wallonne).

C. Étude relative au soutien RDI octroyé à des instituts d'enseignement supérieur et centres de recherche

En préparation du présent avis, le Conseil a lancé un appel d'offres public en novembre 2018 pour la réalisation d'une étude sur les programmes de financement de la recherche et de l'innovation destinés aux instituts d'enseignement supérieur et centres de recherche de la RBC. L'étude, réalisée par MesyDel, a eu lieu entre avril et juin 2019, et s'est déroulée en deux étapes, à savoir une enquête en ligne suivie par des entretiens collectifs d'approfondissement avec deux groupes cibles. L'accent était mis sur les thèmes suivants à la fois dans l'enquête et dans les groupes cibles : (i) la connaissance des programmes INNOVIRIS, (ii) la disponibilité d'informations concrètes sur les

programmes, (iii) la préparation et le dépôt de projets, (iv) l'exécution de projets et (v) l'impact de projets. La population de l'enquête se composait de bénéficiaires anciens et actuels d'INNOVIRIS (financés entre 2012 et 2018), ainsi que de futurs bénéficiaires potentiels. Au total, 814 personnes ont été contactées durant l'étude, dont 432 ont complété l'enquête. Cela correspond à un taux de réponse de 53 %. La majorité des répondants correspond au personnel académique (i.e. professeur, postdoc et PhD) Une minorité correspond au personnel administratif, technique et autre.

Les points problématiques qui sont ressortis de l'étude MesyDel (p.ex. timing des appels, procédures d'évaluation, charge administrative, besoin d'harmonisation et de synergies entre les différents programmes de financement) peuvent être résolus en élaborant une vision à long terme et un planning pluriannuel (y compris le budget) pour réaliser cette vision dans la pratique. Sa mise en pratique est un aspect clé pour profiter des atouts de l'écosystème scientifique de la RBC et nous permet dans le même temps de relever les nombreux défis auxquels la RBC est confrontée. Nous formulons quelques propositions concrètes dans le présent avis. Pour ce faire, nous nous concentrons sur le rôle d'INNOVIRIS.³

Mémorandum du conseil de la politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale

D. Avis du CPS^{RBC}

1. Un planning budgétaire pluriannuel

Les axes stratégiques du Plan régional d'innovation (PRI) sont utilisés par INNOVIRIS pour définir les limites des différents appels. Généralement, le financement de projets innovants pour les acteurs de la recherche se déroule via des appels à projets et dès lors pas via un programme accessible en continu. Certains de ces appels sont non thématiques : *Experimental platforms, Co-creation, Proof of Concept, Spin-off, Applied PhD*. À l'heure actuelle, INNOVIRIS propose trois instruments thématiques : *Prospective Research, Research Platforms et le Joint R&D Project Call*. Ces programmes sont axés sur la valorisation sociale et économique à moyen et à long terme. Pour définir les thèmes de ces appels, une large consultation des parties prenantes dans la Région a été effectuée lors de laquelle les instituts de recherche ont également été consultés. Cette consultation est extrêmement importante tant pour les instituts de recherche que pour la Région, car les thèmes peuvent être adaptés en fonction de l'expertise disponible. Cela garantit que la RDI existante peut être valorisée au maximum pour répondre aux besoins des entreprises, des organisations de la société civile et des institutions publiques. Jusqu'à présent, un planning à long terme du lancement d'appels à projets et les thèmes correspondants se faisait encore attendre. Cela s'explique partiellement par le fait que le planning budgétaire au niveau régional se faisait encore jusqu'à présent sur une base annuelle, ce qui offrait des garanties insuffisantes à INNOVIRIS en ce qui concerne la faisabilité du lancement d'appels.

La disponibilité d'un planning budgétaire pluriannuel peut avoir un effet positif sur les possibilités de participation des centres de recherche à des programmes RDI et permet à INNOVIRIS d'appliquer des délais fixes avec des définitions thématiques et/ou modalités des appels à long terme dans ses programmes de financement. Cela se révèle ensuite plus favorable pour former des consortiums plus solides et plus durables relatifs aux thèmes et aux domaines. Cela permet aux chercheurs de définir plus efficacement leurs chemins de carrière académiques et leurs projets de recherche. Au final, cela génère des projets de recherche plus solides avec un potentiel d'innovation plus important. Ce planning pluriannuel aura également un effet positif sur l'exécution opérationnelle de projets en cours, et ce grâce à la simplification du fonctionnement administratif interne d'INNOVIRIS, d'une part, et la simplification des procédures de reporting administratif et financier pour les bénéficiaires, d'autre part. Enfin, un planning pluriannuel peut permettre à INNOVIRIS d'évoluer en tant qu'organisation orientée mission et d'augmenter les synergies entre les différentes lignes de programme. Il reste en outre important qu'INNOVIRIS puisse, grâce à ses instruments, réagir de manière flexible aux nouveaux besoins auxquels la RBC est confrontée.

La RBC recommande dès lors d'organiser le financement de programmes selon un plan pluriannuel avec un budget pluriannuel correspondant.

2. Diminuer les obstacles à la participation aux programmes RDI

En ce qui concerne les obstacles à la participation des centres de recherche dans des programmes RDI, nous

Mémorandum du conseil de la politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale

pouvons distinguer deux grands thèmes, à savoir : la diffusion d'informations (phase de pré-soumission) et la demande de financement (phase de soumission).

2.1 Diffusion d'informations (phase de pré-soumission)

Sur base de l'enquête de Mesydel et de la participation substantielle au financement des programmes des années précédentes, nous pouvons affirmer qu'INNOVIRIS dispose d'une certaine renommée auprès des chercheurs des établissements d'enseignement supérieur et des centres de recherche spécialisés de la RBC. L'enquête conclut également que les sondés familiarisés avec les possibilités de financement d'INNOVIRIS estiment que les informations disponibles sont claires et ils sont aussi majoritairement satisfaits des services généraux d'INNOVIRIS. Ici, la flexibilité est particulièrement appréciée. Malgré la renommée, nous plaidons pour des efforts permanents en termes de publicité des différents programmes, avec les points d'attention suivants :

La nécessité **d'événements de réseautage thématiques** plus larges et globaux autour de certains objectifs politiques (p.ex. sur la base des Sustainable Development Goals) pour lesquels des financements complémentaires peuvent être prévus.

- > Développer une page web avec un aperçu des projets terminés et en cours afin que les entreprises, les organisations à but non lucratif et les centres de recherche soient au courant des activités des uns et des autres. Dans cette communication, une attention particulière doit être accordée à l'impact réalisé

par les différents programmes de financement et les projets soutenus, en tenant compte du fait que l'impact se produit souvent assez longtemps après la fin d'un projet et n'est pas toujours facilement mesurable.

- > En raison du fait que ni les chances de réussite des éditions précédentes ni le budget disponible total pour certains appels ne sont connus au préalable, il peut être difficile de motiver des collègues à préparer une proposition de projet. Pour chaque appel, il convient de fournir **systematiquement** plus **d'informations** via le site web d'INNOVIRIS.
- > Investir dans des **services multilingues** et des informations qualitativement plus solides. En effet, des améliorations peuvent encore être apportées chez INNOVIRIS dans ce domaine. La qualité et la disponibilité (immédiate) des services et des informations en néerlandais peuvent être optimisées davantage. Il est également recommandé de prévoir des informations et des templates en anglais étant donné que de nombreux chercheurs d'instituts d'enseignement supérieur de la RBC ne sont ni francophones ni néerlandophones.
- > Appliquez un **calendrier fixe** pour les différents programmes. Cette ligne du temps sera de préférence harmonisée avec l'année académique et pourra être consultée via le site web. La ligne du temps pour le lancement des appels n'est pas toujours connue et peut également varier chaque année. Les obstacles fréquemment rencontrés par les chercheurs sont les suivants : trop peu de temps pour élaborer la proposition de manière

Mémorandum du conseil de la politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale

approfondie, la date de soumission tombe à une date difficile (par exemple le dimanche 5 janvier) et un long délai entre la soumission et le début d'un projet. En outre, quelques nouveaux programmes ont été créés ces dernières années. Les centres de recherche rencontrent des difficultés à anticiper systématiquement ces appels et à prévoir un temps de préparation suffisant. L'un des points les plus fréquemment mentionnés dans l'enquête de Mesydel est le manque de temps de travail pour élaborer des propositions de projets. Concrètement, le Conseil préconise que les appels soient lancés selon un calendrier fixe et que ce calendrier reste la même année après année. Les nouveaux appels devraient être communiqués plus largement à l'avance, les délais tombant à une date raisonnable qui tienne compte des congés et des jours fériés. De cette manière, les chercheurs peuvent non seulement élaborer une stratégie à long terme, mais aussi suivre un parcours préliminaire significatif avec d'éventuelles organisations partenaires.

2.1 Diffusion d'informations (phase de pré-soumission)

En ce qui concerne l'optimisation de la phase de soumission, le conseil formule les remarques suivantes :

- La collecte de la **documentation administrative** requise lors du dépôt et de la communication de différents documents de reporting pendant le déroulement du projet est considérée comme particulièrement fastidieuse. À la fois par les chercheurs et par leurs administrations. La

collecte des signatures requises des partenaires sur différents documents dans la phase de soumission est également une charge pour les organisations partenaires bruxelloises. Les copies papier obligatoires sont en outre une procédure inutile. INNOVIRIS teste actuellement une plateforme numérique qui peut permettre d'améliorer grandement ce processus administratif. Le CPS se réjouit de cette évolution.

- En raison de la multitude d'appels et de programmes, il est difficile pour certains chercheurs d'estimer dans quel programme une idée de projet s'inscrit le mieux. Le Conseil conseille de placer une vue d'ensemble de tous les programmes de financement sur le site web et de se référer à des organisations intermédiaires telles que les bureaux de transfert de technologie/connaissance (TTO/KTO et Synhera), qui peuvent fournir des informations et un soutien ciblé aux chercheurs.
- Étant donné que le thème de certains appels thématiques change chaque année, des idées et propositions de projets qui n'ont pas été retenues pour un appel donné peuvent à nouveau être introduites lors d'une édition suivante. De bonnes idées de projets ont généralement besoin de temps pour se développer. Le CPS demande qu'innoviris examine si des **projets classés favorablement non sélectionnés peuvent être introduits sous une forme retravaillée lors d'un autre appel (par exemple, via des « seal of excellence »)**. Les chercheurs et leurs partenaires disposent ainsi d'une marge pour retravailler ces propositions et idées ou les développer avant (notamment sur la

Mémorandum du conseil de la politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale

base du feed-back en cas de non-sélection). En outre, il convient d'étudier la manière dont les propositions de projets de haute qualité qui sont thématiquement "hors scope", mais qui s'inscrivent dans les priorités politiques de la RBC et répondent à un besoin actuel, peuvent être resoumises.

- Trouver des **partenaires de projet adéquats** (c'est-à-dire parrain/marraine) dans la RBC est un obstacle souvent avancé. INNOVIRIS organise déjà des événements de réseautage pour le lancement de la plupart des appels. Il est certainement recommandé de continuer à miser sur ces initiatives en collaboration avec les technology/knowledge transfer offices (TTO/KTO), les instituts de connaissances et les services centraux de recherche (R&D). De plus, il est conseillé de mettre également ces services à disposition en ligne par le biais d'une application sur le site web, ce qui permet aux chercheurs de consulter une base de données qui offre un aperçu d'entreprises, d'organismes publics, d'organisations sociales et non marchandes de la RBC.

3. Optimiser l'exécution opérationnelle des projets en cours

L'étude de Mesydel montre qu'en règle générale, les chercheurs sont satisfaits des possibilités de financement pour la recherche au sein de la RBC. Pourtant, le rapport souligne quelques éléments qui compliquent l'exécution opérationnelle de projet. Il est ici important de signaler que ces éléments peuvent avoir un impact négatif non seulement sur la recherche, mais

tout autant sur le potentiel de valorisation sociale. Il s'agit principalement d'aspects administratifs relatifs à des questions de personnel (p.ex. désignation de chercheurs), d'obstacles budgétaires (renouvellements de contrat) et de procédures d'évaluation intermédiaire. L'optimisation de tels processus opérationnels liés au projet (p.ex. administration, évaluation) engendre des projets plus impactants. Le Conseil formule les points d'attention suivants :

- S'agissant des **procédures d'évaluation**, davantage de transparence sur les critères appliqués (p.ex. grilles de cotation) et la méthode de travail est souhaitée. Le rôle des conseillers scientifiques dans l'évaluation (à la fois lors de la sélection et lors de l'évaluation intermédiaire) n'est pas toujours clair. Davantage de clarté est aussi nécessaire sur la méthode de sélection de membres du jury externes et sur les règles auxquelles ces membres du jury sont soumis. Dans le cadre d'une philosophie de la science ouverte, nous proposons également de communiquer annuellement le panel d'examineurs/experts par programme.
- Un point d'attention complémentaire concerne **l'harmonisation de procédures opérationnelles à travers les différents programmes**. L'étude de MesyDel a en effet révélé qu'il peut y avoir des différences importantes entre programmes. Le CPS souscrit à la suggestion de l'étude de parvenir à une implémentation d'instruments de reporting financiers et administratifs conviviaux et de directives standard, avec des modèles standard de contrats et de rapports budgétaires. La charge administrative lors de reportings et de rapports de

Mémorandum du conseil de la politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale

suivi peut être simplifiée par une rationalisation des procédures.

- > De la flexibilité est nécessaire en ce qui concerne le timing du projet et la **désignation/le remplacement du personnel de recherche**. La réalité veut que le personnel de recherche soit une force dynamique et hyper mobile, et que les cadres réglementaires doivent offrir les degrés de liberté nécessaires en ce qui concerne la date de début et de fin du projet, ainsi que l'utilisation des budgets à la fois pendant le projet et après la date de fin contractuelle formelle. Il doit en outre être possible d'opérer un glissement entre différentes catégories budgétaires jusqu'à un pourcentage donné (p.ex. 20 %). Étant donné qu'un budget n'est jamais figé, les bénéficiaires doivent pouvoir établir un nouveau budget avec une charge administrative minimale.
- > Il existe spécifiquement pour les hautes écoles une restriction selon laquelle les conférenciers/professeurs statutaires ne peuvent pas être utilisés sur les budgets de projets disponibles. Toutefois, il s'agit généralement des collaborateurs disposant de la plus grande expertise et expérience, et disposant du réseau le plus étendu au sein d'un domaine donné. L'autorisation partielle **pour les coûts en personnel statuaire d'accéder aux financements d'un projet** faciliterait la tâche du personnel administratif des hautes écoles et favoriserait également la qualité de l'exécution du projet, parce que l'on pourrait alors faire appel à des collaborateurs plus expérimentés. Dans les budgets de valorisation, il devrait également être possible de rembourser partiellement les dépenses spécifiques

des promoteurs, car ils sont souvent le premier point de contact dans les projets de valorisation.

- > Les propositions de projets se trouvent à différents niveaux en ce qui concerne le social et/ou technological readiness level (SRL/TRL). Il en va de même pour les résultats des projets. Il est souvent fortement recommandé d'associer un trajet ultérieur aux résultats des projets clôturés (p.ex. du proof-of-principle au proof-of-concept, du proof-of-concept à la dissémination ou au transfert de connaissances, etc.). Les programmes de financement doivent créer davantage de possibilités pour un soutien successif via différents programmes permettant de créer des trajets de financement. Le CPS plaide pour mieux communiquer les synergies transversales entre les différents programmes de financement lorsqu'elles sont déjà possibles et de créer ces synergies le cas échéant, afin de renforcer **la complémentarité réciproque des différents programmes**.

4. Renforcer l'impact social et économique de projets en cours

Les impacts économiques et sociétaux sont cruciaux pour évaluer l'importance des projets d'innovation. Certains impacts ne sont parfois réellement visibles qu'à long terme. Il faut souvent du temps et des efforts spécifiques pour transposer les résultats de la recherche en processus ou technologies utilisables.

Le développement d'un ensemble d'indicateurs intelligents permettant de visualiser la pertinence des projets, la coopération avec les différents acteurs et

Avis N°52

Mémorandum du conseil de la politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale

l'impact des résultats devrait être approfondi. Après tout, des indicateurs médiocres ou mal choisis conduiront à une évaluation peu significative. Nous préconisons une harmonisation du cadre d'évaluation existant et des indicateurs connexes, visant à la fois la valorisation sociale et économique, en s'appuyant sur ce qui existe déjà ailleurs. Pour ce faire, l'on peut miser sur des indicateurs transversaux et spécifiques au programme. Il faut toutefois tenir compte des différences entre les programmes lors de la définition et de l'application de tels indicateurs. Cependant, l'application et rapportage d'indicateurs ne doit générer **aucune charge supplémentaire** pour les chercheurs et doit contribuer à améliorer le projet dans son exécution.

Nous proposons d'intégrer dès le début du projet un trajet permettant de valoriser les résultats obtenus que ce soit par la mise en place d'un nouveau projet de recherche fondamentale, par un projet de type Co-create où un partenaire utilisera les résultats et les valorisera, ou encore tout simplement par l'exploitation des résultats d'une entreprise grâce à l'exploitation de brevets. Toutefois, la manière dont la valorisation se fera finalement à la fin du projet peut en différer, car de nouvelles connaissances peuvent être acquises pendant l'exécution du projet. En plus il nous semble important de mesurer la valorisation des résultats pas le nombre de spin-off créées, cela permettra de mesurer l'intérêt du marché pour ce qui a été développé.

Dans tous les cas, il nous semble adéquat d'évaluer ces indicateurs au cours du temps, sachant que l'impact des résultats de la recherche ne se concrétisent pas nécessairement directement après la fin du projet. Une évaluation à différents moments serait appropriée pour

mesurer un impact réel. INNOVIRIS devra développer un système à cet effet s'il veut être en mesure de dresser un aperçu systématique. Afin d'optimiser le transfert des connaissances développées dans les différents projets, la communication entre entreprises, institutions publiques et asbl d'une part et organismes de recherche d'autre part nous semble cruciale et doit être optimisée que ce soit dans l'implication des entreprises, institutions publiques et asbl dès le début des projets (comité d'utilisateur) ou lorsque les résultats des projets sont connus (banque de données en lignes, promotion via les réseaux sociaux...). L'évènement au sein du Parlement de Bruxelles organisé par INNOVIRIS en 2019 dans le cadre du programme Prospective Research peut être considéré comme une bonne pratique à cet égard.

5. Stimuler la mobilité entre académie, entreprises, pouvoirs publics et société civile

Un bon transfert et une bonne communication nécessitent également une meilleure qualité des échanges entre le monde académique et non académique, des mondes qui ne parlent pas toujours la même langue. Le transfert de connaissances est déjà effectué par des organisations intermédiaires telles que les KTO/TTO. Les cellules de communication scientifique "traduisent" également la recherche afin qu'elle soit accessible à un public plus large. En outre, on peut envisager de permettre aux chercheurs dans le cadre des projets financés de suivre une formation en valorisation économique et en communication. Une grande visibilité des résultats de la recherche permet aux autres acteurs de mieux comprendre ou identifier les partenariats possibles et les situations win-win..

Mémorandum du conseil de la politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale

Afin d'optimiser les opportunités de valorisation et la circulation des connaissances et des instruments développés vers les acteurs locaux bruxellois, il est essentiel que les recherches soient menées le plus possible en collaboration étroite avec la base et que les partenaires locaux bruxellois soient impliqués dans différents stades des projets et non pas simplement à la fin, lors de la phase de dissémination. Une série de programmes de financement tel que Co-Creation, Joint R&D call, Research Platforms et Applied PhD misent fortement sur cette approche. Toutefois, un détachement effectif du chercheur est possible dans le programme Applied PhD, et ce dans le cadre d'une thèse de doctorat. Le CPS recommande de continuer à développer les échanges sous diverses formes, y compris pour les étudiants non doctoraux, tels que les jeunes post-docs et les chercheurs dans les hautes-écoles.

Le programme Applied PhD reste un instrument important et populaire. En 2019, lors de la première édition du programme renouvelé, qui est désormais ouvert aux institutions publiques et aux acteurs à but non lucratif, 20 candidatures ont été présentées, dont 6 concernaient une institution publique et 14 une entreprise à but lucratif en tant qu'entité partenaire. Pour l'édition 2020, 27 candidatures ont été reçues d'institutions de recherche, dont 14 entités partenaires sont des institutions publiques (dans 13 cas, une administration régionale) et 12 entreprises à but lucratif et 1 association à but non lucratif. Pour renforcer l'impact de ce programme, il faut toutefois tenir compte explicitement des besoins des entreprises et de la société civile, et les harmoniser avec les exigences académiques par rapport à un programme PhD. Il est donc essentiel de comprendre les besoins de l'industrie et de la société civile en matière de recherche

et de collaboration avec les partenaires universitaires, y compris les doctorants. On peut se référer à un récent rapport de 2020 intitulé « Correspondance entre le niveau de diplôme et l'emploi des titulaires de doctorat de la Fédération Wallonie-Bruxelles » de l'Observatoire de la recherche et des carrières scientifiques (FNRS)⁴.

6. Soutenir les jeunes talents de la recherche

La Région de Bruxelles-Capitale foisonne de jeunes talents de la recherche. Plus de la moitié de la population active a obtenu un diplôme universitaire ou est active dans le domaine des sciences et de la technologie⁵. Toutefois, le monde académique est hyper compétitif et les chercheurs juniors doivent souvent s'efforcer de décrocher un financement compétitif (inter)national (p.ex. FWO/FNRS, BELSO, EU/ERC). Le programme Applied PhD (anciennement Doctiris) d'INNOVIRIS offre cette possibilité à ceux qui souhaitent réaliser un doctorat avec un impact économique et/ou social. La RBC peut endosser un rôle unique en développant un programme complémentaire qui offrirait les jeunes post-doc (doctorat récemment obtenu) de nouvelles possibilités en ce qui concerne le financement personnel des activités de valorisation. L'accent serait mis ici, par exemple, sur le développement et l'appropriation de nouvelles techniques et méthodes (de recherche), ainsi que sur l'acquisition de nouvelles connaissances au sein de l'écosystème de la RBC.

Pour ce faire, nous proposons de réorienter le programme Brains-back-to-Brussels (anciennement ATTRACT)

Avis N°52

Mémorandum du conseil de la politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale

en fonction de la rétention des jeunes profils de chercheurs. Ce programme peut également favoriser des collaborations et de nouvelles synergies entre instituts de connaissances au sein de la RBC, ainsi qu'entre les différents programmes d'INNOVIRIS. Cela contribuera non seulement à renforcer le middle management de groupes de recherche actifs au sein de la RBC, mais cela peut également offrir un avantage concurrentiel aux organismes de recherche bruxellois. L'innovation durable commence par la recherche fondamentale. Nous souhaitons la mise en place d'un groupe de travail de haut niveau pour donner forme à ce nouveau programme.

En résumé, le Conseil recommande :

1. Au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale, effectuer une planification budgétaire pluriannuelle.
2. Réduire les seuils de participation en investissant dans la simplification administrative des modalités de soumission, le renforcement des services multilingues, l'organisation d'événements thématiques en réseau, l'utilisation de calendriers fixes et la fourniture d'informations claires et systématiques sur les différents programmes.

3. Mettre en oeuvre une optimisation et une harmonisation des processus opérationnels, en accordant une attention particulière aux procédures d'évaluation, aux orientations budgétaires et au flux de travail entre INNOVIRIS et le cabinet compétent.
4. Évaluer comment le potentiel de valorisation et l'impact des projets en cours et terminés peuvent être accrus.
5. Préparer des opportunités dans le cadre des programmes existants pour stimuler la mobilité entre le monde universitaire, les entreprises, le gouvernement et la société civile.
6. Mettre en place une task force de haut niveau pour réorienter Brains-back to Brussels (ancien ATTRACT) vers un programme destiné aux jeunes chercheurs et professeurs postdoctoraux.

Avis N° 53

Concernant la Note sur la stratégie d'investissement des fonds européens en Région de Bruxelles-Capitale (FEDER)

Le Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale (CPS) est un organe consultatif du gouvernement bruxellois. Il se compose de représentants d'universités et de hautes écoles, d'employeurs, de travailleurs et de centres de recherche collectifs du gouvernement.

A. Contexte

Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) a pour objectif de réduire les disparités économiques, sociales et territoriales au sein des 28 Etats membres de l'Union européenne. Le règlement du FEDER définit des « périodes de programmation » de 7 années pour réaliser des projets dans les différentes régions d'Europe (plus 2 ou 3 années pour finaliser ces projets si nécessaire).

Les investissements de l'UE au cours de la période 2021-2027 seront guidés par cinq grands objectifs :

1. une **Europe plus intelligente**, grâce à l'innovation, à la numérisation, à la transformation économique et au soutien aux petites et moyennes entreprises ;
2. une **Europe plus verte et à zéro émission de carbone**, qui met en oeuvre l'accord de Paris et

investit dans la transition énergétique, les énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique ;

3. une **Europe plus connectée**, dotée de réseaux stratégiques de transports et de communication numérique ;
4. une **Europe plus sociale**, qui donnera une expression concrète au socle européen des droits sociaux et soutiendra les emplois de qualité, l'éducation, les compétences, l'inclusion sociale et l'égalité d'accès aux soins de santé ;
5. une **Europe plus proche des citoyens**, qui soutiendra les stratégies de développement pilotées au niveau local et le développement urbain durable dans toute l'Union européenne.

Le 25 juin 2020, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a marqué son accord sur la **Stratégie d'investissement des fonds européens en Région de Bruxelles-Capitale**. Cette note oriente l'utilisation du Fonds européen de développement régional (FEDER) pour la période de 2021 à 2027, en vue de préparer la rédaction d'un Programme opérationnel bruxellois, document de référence nécessaire pour apporter le soutien de ce fonds à des opérations menées sur le territoire.

La stratégie d'investissement des fonds européens précise les objectifs spécifiques qui seront développés par le Gouvernement, ainsi qu'une répartition des moyens en pourcentages entre ces objectifs. Conformément aux règles européennes, l'orientation de la Région bruxelloise

Avis N° 53

Concernant la Note sur la stratégie d'investissement des fonds européens en Région de Bruxelles-Capitale (FEDER)

respecte le principe de concentration thématique qui prévoit que 85% des ressources du FEDER soient concentrés sur les deux premiers objectifs stratégiques ; ainsi qu'au moins 30% des ressources du Fonds sur l'objectif stratégique n°2.

À côté de la sélection des objectifs spécifiques et d'une répartition relative des moyens, la note développe (sous le point 4. de chaque objectif stratégique) des « priorités identifiées par objectif spécifique sélectionné » qui définissent le cadre de référence pour développer un Programme opérationnel.

A ce stade, le Gouvernement a entrepris de consulter différents acteurs et administrations pour le rôle technique qu'il pourra apporter dans le cadre de la rédaction de ce Programme par la Direction FEDER du SPRB. C'est dans ce cadre que le Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale (CPS) a été invité à émettre un avis sur la note.

Au terme de cet exercice de concertation un Programme structuré sera élaboré, avant d'être soumis à un rapport d'incidence environnementale et à une enquête publique (basée sur un rapport d'incidence environnementale) ainsi qu'à la consultation d'instances consultatives. Le projet de Programme sera ensuite présenté à la Commission européenne en vue de lancer de nouveaux appels à projets avant la fin de l'année 2021.

B. Avis du CPS^{RBC}

2.1. Remarques générales

2.1.1. Diagnostic régional

Certaines données établissant le paysage de financement de la RDI en région bruxelloise ne sont pas récentes et ne permettent pas de constater une tendance actuelle. Par ailleurs, certaines données régionales ne sont pas mises en lumière avec celles des autres entités, ce qui empêche une bonne lecture de celles-ci.

2.1.2. Synergie avec le RIS3 et le Plan Régional d'Innovation (PRI)

Étant donné que le développement de la nouvelle stratégie de spécialisation intelligente (RIS3) et du nouveau plan régional d'innovation se déroulent parallèlement à la rédaction du plan opérationnel FEDER, le CPS demande de veiller à la bonne articulation entre les deux stratégies afin de pouvoir mettre en place des projets disposant d'un véritable effet levier et produisant des impacts sociaux et économiques importants. La cohérence entre ces deux stratégies est d'autant plus cruciale que l'existence d'une RIS3 est une condition favorisant Afin de garantir à notre Région une utilisation maximale des fonds.

Avis N° 53

Concernant la Note sur la stratégie d'investissement des fonds européens en Région de Bruxelles-Capitale (FEDER)

2.1.3. Financement

Etant donné que la part du soutien financier de l'Europe au FEDER passerait de 50% à 40% du budget lors de la programmation 2021-2027, le CPS demande de clarifier le plus rapidement possible si la Région de Bruxelles-Capitale couvrira les 60% restants ou bien si les opérateurs seront chargés d'amener la somme résiduelle. La prise en charge d'une telle somme par les opérateurs risquera peut-être d'en exclure de facto certains du dispositif. Pour le CPS, il est donc souhaitable que les pouvoirs publics continuent à prendre en charge l'entièreté du cofinancement.

Si un cofinancement de 10% sera demandé aux partenaires, il y aurait lieu d'être attentif à ce que pour les universités, l'imputation de personnel académique (ou autre) impliqué dans le projet puisse bien être pris en compte.

2.1.4. L'accès au financement pour les organisations à but non lucratif

Le CPS souscrit l'intention d'ouvrir les financements aux organisations à but non lucratif, notamment les opérateurs organisés sous forme d'ASBL. Si un accès immédiat aux financements est rendu impossible pour les ASBL par la réglementation européenne, le CPS soutient la proposition de développer un indicateur bis pour intégrer les ASBL¹. Le CPS s'interroge d'ailleurs sur la possibilité du financement d'un cancéropole si les organisations aux activités non lucratives sont exclues de l'indicateur RCO 01.

2.1.5. Coopération entre les différents acteurs

Le CPS demande que l'on mette davantage l'accent, tout au long du texte, sur la collaboration entre les organismes de recherche (universités, hautes-écoles, centre de recherche et d'innovation) et les entreprises (par exemple en ce qui concerne le transfert des connaissances).

2.2. Objectif Stratégique 1 : « une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante »

Concernant les secteurs prioritaires et les différentes priorités de cet objectif spécifique, le CPS rappelle que la Stratégie 2030 mentionne la volonté de soutenir l'ensemble des acteurs régionaux : les secteurs académique et privé, les secteurs non-marchand, associatif et public.

Pour ce qui est de l'e-gouvernement, le CPS souhaite attirer l'attention du gouvernement sur les inégalités sociales, qui peuvent être exacerbées par un accès inégal à l'information via l'Internet ou les canaux numériques. Est-il possible d'investir dans l'accès public à l'Internet, l'information numérique, la formation des publics-cibles, ... Bref, la lutte contre la fracture numérique par le développement des compétences dans ce domaine.

¹ Le CPS rappelle également que cet objectif bis doit être clairement défini dans la note

Avis N° 53

Concernant la Note sur la stratégie d'investissement des fonds européens en Région de Bruxelles-Capitale (FEDER)

2.2.1. Objectif opérationnel 1.1 : améliorant les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe

Pour cet objectif opérationnel, le CPS demande expressément que les projets proposés – notamment, un centre de recherche intégrée dédié à l'intelligence artificielle et la réalisation d'un cancéropôle - s'appuient sur des projets existants et établissent des synergies avec des instituts (internationaux) existants.

Ainsi, le centre dédié à l'intelligence artificielle devra s'articuler à l'initiative TRAIL à laquelle participe IA4Belgium, l'ULB et l'UCLouvain, en collaboration avec l'UMons, l'UNamur, l'ULiège et plusieurs centres de recherche. Par ailleurs, toujours en ce qui concerne l'intelligence artificielle, le CPS souligne l'importance de développer des objectifs concrets afin de se différencier des autres régions.

Pour sa part, le cancéropôle devrait aussi rechercher des synergies avec les projets existants tels que l'EORTC (actif à Bruxelles) ou d'autres institutions belges comme le « kankerregister ».

Toujours en matière de santé, la numérisation et l'IA signifient également une simplification de l'enregistrement des données (de santé), le consentement du patient, la mise en relation des sources de données, la recherche de sources de méta-données, l'accès à des données agrégées pour permettre la recherche (tant publique que privée). Dans ce domaine, différents objectifs peuvent être combinés tels que la coopération

entre les organismes de recherche et les entreprises, la collaboration avec les hôpitaux, IA, numérisation des données, santé,...

Enfin, le CPS rappelle l'importance cruciale de la recherche prospective portant sur la région bruxelloise, et qui ne doit pas se limiter aux applications technologiques.

2.2.2. Objectif opérationnel 1.2. : tirant pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics

Pour cet objectif, le CPS demande d'étendre aux universités et hautes écoles l'accès aux investissements, car la numérisation de l'enseignement améliore l'accès à l'éducation, l'apprentissage et la formation, et de ce fait bénéficie aux citoyens.

Le CPS recommande également pour cet objectif d'établir des indicateurs permettant de faire un monitoring de la digitalisation.

2.2.3. Objectif opérationnel 1.3. : renforçant la croissance et la compétitivité des PME et la création d'emploi dans les PME

Le CPS demande que tous les secteurs soient impliqués dans les différentes transformations.

Avis N° 53

Concernant la Note sur la stratégie d'investissement des fonds européens en Région de Bruxelles-Capitale (FEDER)

2.3. Objectif Stratégique 2 : Une Europe plus verte, sobre en carbone (inclut la transition énergétique, l'économie circulaire, l'adaptation aux changements climatiques et la gestion du risque)

Le CPS aimerait savoir si les universités et les établissements d'enseignement supérieur peuvent également prétendre à cet objectif politique en ce qui concerne les campus pauvres en émissions de CO2. Par ailleurs, le CPS rappelle également qu'afin d'atteindre l'objectif stratégique 2, il est judicieux de ne pas se focaliser exclusivement sur l'amélioration du bâti.

2.4. Objectif Stratégique 3 : Une Europe plus connectée, dotée de réseaux stratégiques de transports et de communication numérique ?

Le CPS s'interroge sur l'absence de l'objectif stratégique 3 dans la note stratégique.

2.5. Objectif Stratégique 4 : « Une Europe plus sociale mettant en oeuvre le socle européen des droits sociaux »

Le CPS constate que l'OS 4 est essentiellement orienté vers la création et la rénovation d'infrastructures. Au-delà de ceux-ci, il souhaite que des projets sociétaux et des projets d'innovation sociale puissent également y être soutenus directement comme lors de la précédente

programmation via la thématique « Promoting social inclusion & combating poverty ». Le CPS interroge également la possibilité d'ajouter un objectif spécifique sur l'accueil des enfants en garderie.

2.5.1. Objectif opérationnel 4.2 « visant à améliorer l'accès à des services de qualité et inclusifs dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement des infrastructures y compris en favorisant la résilience pour l'éducation et la formation à distance et en ligne »

Le CPS considère que cet objectif peut se voir renforcé par l'objectif 1.2 sur la numérisation, pour autant que les institutions de l'enseignement supérieur soient bien admissibles aux investissements ressortissants de cet objectif, ceci n'est pas spécifié dans la note du FEDER qui ne mentionne que les écoles et les crèches.

2.5.2. Définition « innovation sociale »

Pour clarifier ce que la Région de Bruxelles-Capitale entend par « innovation sociale », le CPS propose de s'appuyer sur les définitions utilisées par le BISSIB, Coopcity ou Innoviris dans le cadre des appels à projets Co-Create.

2.5.3. Définition Neets

Avis N° 53

Concernant la Note sur la stratégie d'investissement des fonds européens en Région de Bruxelles-Capitale (FEDER)

Le CPS demande à ce qu'une définition du terme NEET soit incluse dans la note.

2.5.4. Priorités européennes

Pour clarifier ce que la Région de Bruxelles-Capitale entend par « innovation sociale », le CPS propose de s'appuyer sur les définitions utilisées par le BISSIB, Coopcity ou Innoviris dans le cadre des appels à projets Co-Create.



CONSEIL DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE
RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE